



Nantes, 10/03/2022

A

Madame la cheffe de la DIPATE

Objet : situation DIPATE 4

Madame la cheffe de Division,

Nous avons été contactés cette semaine par des collègues gestionnaires du service qui nous ont fait part de leur état de fatigue grandissant face à toutes les charges de travail accumulées ces derniers mois.

Il nous a été fait part d'un constat d'une surcharge de travail et d'un travail qui se complexifie avec l'impossibilité de répondre à toutes les demandes dans des délais impartis faute de temps, notamment les opérations de re-pyramidage, les problèmes de recrutement, la gestion cumulée des arrêts maladie, des attestations employeurs, des états de services...

Cette surcharge de travail, qui n'a cessé de s'amplifier au cours de ces dernières années, a également généré beaucoup de stress et d'heures supplémentaires et les collègues nous témoignent qu'elles sont physiquement et psychologiquement à bout.

Cette situation a aussi des conséquences à court et à long terme pour le fonctionnement du service avec un désir accru des agents de partir faute de voir leurs conditions de travail et le service aux usagers s'améliorer.

Si l'adjonction d'une contractuelle au sein du service depuis le 17 janvier 2022 a permis de soulager ponctuellement l'équipe, la crainte des collègues est que cette aide supplémentaire ne soit pas inscrite dans le temps.

De fait, la demande des collègues est double :

- le maintien de la collègue contractuelle à 100% à la DIPATE 4 a minima jusqu'à la fin de la rentrée scolaire.
- la création d'un poste supplémentaire pérenne au sein de la DIPATE 4 à la rentrée pour ne plus mettre l'équipe en difficulté dans l'exercice quotidien de ces missions.

Notre organisation alerte depuis longtemps sur ce manque de moyens humains à la DIPATE 4 et sur la demande d'un poste de titulaire. C'est un sujet que nous comptons également aborder au cours de la demande d'audience obtenue le 14 mars prochain avec les élues CGT à la CCP non titulaires.

En parallèle de notre démarche, nous souhaitons que les collègues puissent être reçues en audience au sein du service afin d'être entendues.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et des suites que vous voudrez bien y donner, Madame la cheffe de division, en notre sincère considération.

Le co-secrétaire académique de la CGT Educ'Action  
Hervé Guichard